

Projet Lovaganza

« Ça fait assez longtemps que ça dure », dénonce le juge



PHOTO CATHERINE LEFEBVRE, COLLABORATION SPÉCIALE

Mark-Érik Fortin et Karine Lamarre

Le couple de la Rive-Sud de Montréal qui fait face à la justice dans l'affaire Lovaganza a tellement utilisé de tactiques pour retarder les procédures judiciaires que « ça semble être le jour de la marmotte qui se répète », a dénoncé un juge de la Cour du Québec, lundi, au palais de justice de Longueuil.

Publié le 29 nov. 2021



ISABELLE DUCAS

La Presse



« Ça fait assez longtemps que ça dure, ça fait tellement de fois que ça revient en cour. Depuis 2018 qu'on est en attente dans ce dossier, il y a des gens qui sont victimes qui attendent. Avec le passage du temps, c'est une stratégie que vous adoptez », a déploré le juge Marc Bisson, réagissant à de nouvelles requêtes déposées par les accusés.

Mark-Érik Fortin et Karine Lamarre ont finalement échoué à faire traîner encore une fois le processus judiciaire : malgré le fait qu'ils aient congédié leur quatrième avocat, lundi matin, le juge a rejeté trois nouvelles requêtes de leur part et le tribunal a pu entendre les premiers témoins dans cette affaire, sur laquelle l'Autorité des marchés financiers (AMF) enquête depuis 2013.

Lovaganza est un projet visant à produire une série de films à grand déploiement et une chaîne humaine autour du monde, destinées à financer des projets humanitaires. Ces événements et ces films, d'abord prévus pour 2015, n'ont jamais vu le jour.

Plusieurs millions

Pour financer le projet, plusieurs millions de dollars ont été recueillis auprès de centaines d'investisseurs, à qui on promettait des rendements faramineux, allant jusqu'à 10 fois leur mise de départ.

Mark-Érik Fortin et sa conjointe, Karine Lamarre, sont les deux principaux collecteurs de fonds de Lovaganza. Ils ont plaidé coupable, en avril 2018, à respectivement 52 et 27 chefs d'accusation liés aux lois encadrant les investissements. Les plaidoiries sur leur peine ont débuté lundi.

L'AMF réclame une peine de prison pour le couple.

Les têtes dirigeantes du projet, Jean-François Gagnon et Geneviève Cloutier, identifiés comme producteurs, réalisateurs et scénaristes, sont aussi poursuivies par l'AMF et auront un procès séparé.

L'argent recueilli par le duo Fortin-Lamarre a servi à financer les pérégrinations internationales du couple Gagnon-Cloutier, qui a tourné des vidéos, enregistré des chansons et s'est mis en scène dans des séances de photos un peu partout dans le monde.

« Train de vie extravagant »

Lundi, l'enquêteur de l'AMF Jonathan Gabriele, premier témoin à se présenter devant le juge, a raconté ce qu'il avait trouvé en enquêtant sur l'affaire Lovaganza. Il a expliqué le fonctionnement du groupe et les mécanismes par lesquels les investisseurs financent les activités du couple Gagnon-Cloutier : les fonds sont versés en argent comptant, par chèque ou par virement Interac, ou alors des cartes de crédit sont mises à la disposition du couple. Parfois, les investisseurs paient eux-mêmes certains fournisseurs, comme des sociétés de production.

« Des courts métrages ont été produits, mais l'argent sert aussi à supporter le train de vie extravagant de Jean-François Gagnon et de sa famille, a expliqué l'enquêteur Gabriele. Lui, sa femme, leurs enfants et la gardienne des enfants voyagent partout dans le monde, ils sont six à se déplacer. Ils participent à des événements mondains, ils ont organisé des événements mondains à Cannes. Ils vivent une vie de riches pour attirer l'œil des producteurs. Ils expérimentent différents concepts créatifs sur le dos des investisseurs. »

Pour décrire le projet, Jonathan Gabriele a utilisé le mot « mégalomanie ».

Il a rappelé que les créateurs de Lovaganza avaient prétendu avoir l'appui de grands noms d'Hollywood, comme Steven Spielberg, avant de devoir se rétracter quand les avocats du réalisateur américain ont su qu'ils utilisaient son nom.

Les instigateurs du projet ont tout de même réussi à convaincre de nombreux investisseurs de leur prêter de grosses sommes.

L'enquêteur Gabriele a donné l'exemple d'un homme ayant investi 100 000 \$ en se faisant promettre qu'il toucherait 1 million lorsqu'un contrat serait signé avec un grand studio hollywoodien.

Outre l'inspecteur Gabriele, l'avocate de l'AMF, M^e Mélanie Béland, a fait part de son intention de faire entendre huit autres témoins lors des observations sur la peine.

« Risque de récidive absolu »

M^e Béland a invoqué 12 facteurs aggravants pour demander une peine de prison pour le couple Fortin-Lamarre. Elle a notamment souligné le nombre élevé de victimes et les sommes importantes en jeu, en plus des rendements « exorbitants » promis, « absolument impossibles à rembourser », a-t-elle souligné.

« Le risque de récidive est absolu, a-t-elle ajouté. Les défenseurs ont continué leur sollicitation depuis le début des procédures entreprises contre eux. »

Selon les informations obtenues par *La Presse* par le passé, au moins 650 personnes ont investi des sommes totalisant plus de 8,5 millions dans le projet.

Sur leur nouveau site web, JF & G's Terradisio, Jean-François Gagnon et Geneviève Cloutier présentent plusieurs vidéos montrant des séances de photos et l'enregistrement de pièces musicales. Les vidéos ont été tournées à New York, Los Angeles, Londres, Jérusalem, Rome, Marrakech, Dubaï et au Kenya, au cours des dernières années.